



MAIRIE
LAGARDE PAREOL

COMPTE.RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 juillet 2014

Présents : M LEAUNE Fabrice, DURAND Claire, GOUMARRE Michel, PRADINAS Jean-Marc, Gomez Michel, GRACIA Eric, MERCIER Mireille, PROPHETE Sophie, ESTEVE Valérie, GRAS Martine, MILLE Hugues

1/ DELIBERATION : Rééquilibrage budget de la commune par Décision modificative.

Suite au courrier de la Préfecture, la Municipalité doit procéder à plusieurs Décisions modificatives notamment sur l'excédent de la section investissement qui n'a pas fait l'objet d'une reprise du résultat de clôture de l'exercice 2012.

S'agissant du remboursement de l'annuité de la dette, une insuffisance de crédits à été constatée (charge des intérêts 19 349,57€ au lieu des 17317 €), et remboursement du capital 44 738,96 € au lieu de 42 273 €)

(cf : Décision modificative N°1 à 4)

Approuvée à l'unanimité

2/ DELIBERATION : Emprunt Caisse d'épargne – Régularisation Décision modificative

Afin de prendre en considération la renégociation du prêt transformé en emprunt amortissable sur 15 ans d'un montant de 200 000 €, il est donc nécessaire de rétablir celui-ci par une décision modificative pour ouvrir les crédits.

(cf : Décision modificative N°5 à 7)

Approuvée à l'unanimité

3/ DELIBERATION : Participation financière Stage au service secrétariat

Melle Marine ESTEVE a effectué un stage en Mairie d'une durée d'un mois, afin de la remercier pour son implication, le Conseil propose de lui adresser une participation financière de 250 €

Approuvée à l'unanimité

4/ DELIBERATION : Augmentation Ticket de cantine

Le Conseil a décidé au vu des dépenses constatées en alimentation de remédier par une hausse du tarif du ticket de cantine à 2,50 €

Approuvée à l'unanimité

5/ DELIBERATION : Délégation au Maire pour ester en justice

Mr le Maire sollicite du Conseil Municipal la délégation de pouvoir intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et ce en vertu du code général des collectivités territoriales (article L2122-22)

Approuvée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Hugues MILLE demande au Conseil une aide financière afin de mettre en place un système de livret d'accueil pour les nouveaux arrivants à Lagarde Paréol qui rentrerait dans le cadre de la commission « Mieux Vivre Ensemble ».

Eric GRACIA lui répond que dans les imprimeries le tirage démarre à 100 documents, ce qui représente un nombre trop important par rapport au nombre d'arrivant, il lui conseille donc de passer directement par la Mairie.

Martine GRAS propose de le mettre à disposition sur le site de la Mairie.